



Public concerné :

Formation initiale à la sécurité de travailleurs, de Chargé d'intervention élémentaire (hors tension) en Basse-Tension ou Très Basse Tension en entretien et dépannage sur circuit (maxi 400 V & 32 A alternatif) (voir 'infos détaillées').

Niveau : V mini requis : collègue

Objectifs :

Réaliser, en toute sécurité selon la norme NF C 18 510, toutes interventions électriques élémentaires (hors tension) en BT ou TBT (petites interventions de remplacement et de raccordement).

Pré-requis :

Personnel ayant acquis des connaissances du fonctionnement des installations électriques tout en étant non électricien. Avoir ses EPI électricien : chaussures, gants, casques, ... Français lu, écrit, parlé. Savoir compter.

Durée : 2 jours 14 heures.

Encadrement :

Formateur qualifié, ayant une grande expérience en électrotechnique et sécurité électrique.

Validation :

Attestation de formation, avis favorable adressé à l'employeur (titre NF C 18-510 remis pour modèle), valable 3 ans (recommandé pour le recyclage).

Inscriptions et renseignements :

auprès de nos
Conseillers en formation :

www.goformations.fr

Programme de formation 'habilitation électrique' Interventions élémentaires BS - BEman Opérations d'ordre non-électrique (NF C 18 510)

Formation sécurité obligatoire au Document Unique pour l'attribution d'un titre d'habilitation signée par le titulaire et l'employeur - Imputable L6331-3 (Décret 2010 1118 ; NF C18510)

- Formation initiale -

Déroulement de la formation - modules 1 + 6 + 7 :

- La progression de la réglementation sur les risques électriques.
- Les grandeurs électriques, les fondamentaux, rencontrées lors des différentes opérations.
- Les dangers de l'électricité : les effets du courant sur le corps humain.
- Les zones d'environnement et d'opérations, leurs limites et prescriptions de sécurité (et leurs documents) ; les zones à risque électrique (DLVS - DLVR - DMA).
- Les différents domaines de tension AC/DC, limites et reconnaissances des matériels.
- Les principes d'une habilitation (BS, BEman et autres), définition et les symboles, analyse des risques, limites et formalisation.
- Les moyens de protection collective et individuelle (TBTS, Différentiel 30mA & EPI) : mesures, équipements, signalisation, identifier, vérifier, utiliser.
- Les matériels et outils de travaux (isolés pour sécurité électrique), choix, risques, utilisation.
- Le matériel électrique dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification ; procédures de remplacement et raccordement (leurs instructions sécurité).
- Le rôle du 'BS - BEman', instructions, respect consignes, documents, ... échanges avec le chargé d'exploitation (infos, documents).
- Mesures de prévention en intervention BT élémentaire, et de mise en sécurité d'un circuit (pré-identification, séparation, condamnation, VAT, remise sous tension).
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie électrique près d'installation électrique.

Evaluation des acquis :

- 'Evaluation du Savoir' (théorie) :
 - Contrôles individuels notés, QCM (70% de bonnes réponses attendues).
- 'Évaluation du Savoir-faire' (pratique) :
 - Travaux pratiques notés, TP (4 heures) - évaluation sur 2 mises en situation.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Animation interactive sur la base d'expériences vécues. Questions et réponses individuelles.
- Cours, exercices et corrigés. Présentation par vidéoprojection (salle multimédia). Mise en situation (pratique). Evaluation par QCM. Centres GO! équipés pour les TP.
- Encadrer et surveiller des électriciens effectuant des travaux élémentaires hors tension sur des ouvrages ou installations électriques en BT, en toute sécurité selon la NF C 18 510.

Horaires : 8H30 - 12H 13H15 - 16H45 (7H / J x 2 jours)

Documentation remise :

Livret d'habilitation électrique destiné au personnel non électricien.

Public concerné (infos détaillées) :

- Les installations électriques temporaires (structures, baraques, stands situés dans des champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'expositions ou de spectacle, ...).
- Les installations du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Les installations utilisées pendant les phases de construction ou de réparation, à terre, de navires, de bateaux ou d'aéronefs.
- Les installations des chantiers forestiers et des activités agricoles.
- Les installations des atmosphères explosives.
- Les installations de soudages, métallurgie, chaudronnerie et mécanique présentant des risques particuliers de choc électrique.
- Type d'opérations : Remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants, prises courant, interrupteurs, borniers... fusibles BT, réarmement de protection - travailleurs : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre, ...